



# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 24/10/2025 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : GLASS SURF +  
UFI : Q1CK-A0VX-900M-HQKN  
Code du produit : 001307-001323  
Type de produit : Détergent, Produits biocides (désinfectants)  
Groupe de produits : Produit fini

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GEH  
Parc d'Activités des Cortots  
12, rue des Cortots  
21121 FONTAINE LES DIJON  
FRANCE  
T 0810 026 826  
[geh@geh.fr](mailto:geh@geh.fr), [www.geh.fr](http://www.geh.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

| Pays/Région | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------|-------------------|---------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France      | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319  
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                                                                                                                                                                                                   | Identificateur de produit                                                                    | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------|
| Acide lactique<br>(Substance active (Biocide))                                                                                                                                                        | N° CAS: 79-33-4<br>N° CE: 201-196-2<br>N° REACH: 01-2119474164-39                            | 1 – 10 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318                   |
| RAPESEED SOPHOROLIPIDS                                                                                                                                                                                | N° CE: 941-809-7<br>N° REACH: 01-2120079365-49                                               | < 0,1  | Eye Irrit. 2, H319                                        |
| Isopentyl acetate<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (NL);<br>substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires | N° CAS: 123-92-2<br>N° CE: 204-662-3<br>N° Index: 607-130-00-2<br>N° REACH: 01-2119548408-32 | < 0,1  | Flam. Liq. 3, H226<br>EUH066                              |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers supplémentaires lors du traitement              | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.                                                                                                                                             |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.                                                              |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                        |                                                                                             |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures techniques     | : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.                  |
| Conditions de stockage | : Garder sous clef.                                                                         |
| Matériaux d'emballage  | : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| Isopentyl acetate (123-92-2)                                      |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL) |           |
| IOEL STEL                                                         | 540 mg/m³ |
| Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle           |           |
| TGG-15min (OEL STEL)                                              | 530 mg/m³ |

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des mains:

Gants de protection

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                                    |
|------------------------------------------------|------------------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                          |
| Couleur                                        | : Incolore.                        |
| Odeur                                          | : Pomme.                           |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                   |
| Point de fusion                                | : Non Disponible                   |
| Point de congélation                           | : Non Disponible                   |
| Point de ramollissement                        | : Non Disponible                   |
| Point d'ébullition                             | : Non Disponible                   |
| Inflammabilité                                 | : Non Disponible<br>Ininflammable. |
| Propriétés explosives                          | : Produit non explosif.            |
| Propriétés comburantes                         | : Produit non comburant.           |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible                   |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible                   |
| Point d'éclair                                 | : $\geq 60$ °C                     |
| Température d'auto-inflammation                | : Non Disponible                   |
| Température de décomposition                   | : Non Disponible                   |
| SADT                                           | : Non Disponible                   |
| pH                                             | : $\approx 2,2$                    |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible                   |
| Viscosité, dynamique                           | : $\geq 0$ cP                      |
| Solubilité                                     | : Produit soluble dans l'eau.      |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                   |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                   |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                   |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                   |
| Densité relative                               | : 1                                |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible                   |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable                   |

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : ≤ 0,1 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### I-(+)-Lactic acid (79-33-4)

|                                              |                                |
|----------------------------------------------|--------------------------------|
| DL50 orale                                   | 3730 mg/kg de poids corporel   |
| DL50 voie cutanée                            | > 2000 mg/kg de poids corporel |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 7940 mg/l                    |

#### Isopentyl acetate (123-92-2)

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| DL50 orale        | 16600 mg/kg de poids corporel  |
| DL50 voie cutanée | > 5000 mg/kg de poids corporel |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: ≈ 2,2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
pH: ≈ 2,2  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### I-(+)-Lactic acid (79-33-4)

|                                         |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|
| CL50 - Poisson [1]                      | 195 mg/l           |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 130 mg/l waterflea |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | > 2800 mg/l        |

#### Isopentyl acetate (123-92-2)

|                                         |                   |
|-----------------------------------------|-------------------|
| CL50 - Poisson [1]                      | > 22 mg/l         |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 42 mg/l waterflea |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | > 100 mg/l        |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### GLASS SURF +

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistence et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
|------------------------------|---------------------------|

#### RAPSEED SOPHOROLIPIDS

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistence et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
|------------------------------|---------------------------|

#### I-(+)-Lactic acid (79-33-4)

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistence et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
|------------------------------|---------------------------|

#### Isopentyl acetate (123-92-2)

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistence et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
|------------------------------|---------------------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### I-(+)-Lactic acid (79-33-4)

|                                                |       |
|------------------------------------------------|-------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -0,62 |
|------------------------------------------------|-------|

#### Isopentyl acetate (123-92-2)

|                                                |      |
|------------------------------------------------|------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 3,18 |
|------------------------------------------------|------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                                         |                                                                                        |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Réglementation régionale sur les déchets                | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.                      |
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées       | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.                      |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.                      |
| Indications complémentaires                             | : Ne pas réutiliser des récipients vides.                                              |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

| ADR                                                       | IMDG           |
|-----------------------------------------------------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |
| Non réglementé pour le transport                          |                |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Ne contient aucune substance à l'état nanoparticulaire, selon le règlement européen (EU) 2018/1881.

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Dual-Use Regulation (428/2009)

Contains no substance subject to the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items.

##### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : ≤ 0,1 %

##### Règlement sur les biocides (UE 528/2012)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des produits biocides (Règlement UE 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides)

Type de produit (Biocide) : 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux, 4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation :

Contient : éthanol; alcool éthylique (0,30 % (pourcentage)); l-(+)-Lactic acid (1,15 % (pourcentage))

##### Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

| Étiquetage du contenu        |     |
|------------------------------|-----|
| Composant                    | %   |
| agents de surface anioniques | <5% |
| parfums                      |     |

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non soumis à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV).  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

##### Pays-Bas

Catégorie ABM : B(4) - faible risque pour les organismes aquatiques  
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies  
Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

|       |                                                                                                                     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN   | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA   | Estimation de la toxicité aiguë                                                                                     |
| FBC   | Facteur de bioconcentration                                                                                         |
| VLB   | Valeur limite biologique                                                                                            |
| DBO   | Demande biochimique en oxygène (DBO)                                                                                |
| DCO   | Demande chimique en oxygène (DCO)                                                                                   |
| DMEL  | Dose dérivée avec effet minimum                                                                                     |
| DNEL  | Dose dérivée sans effet                                                                                             |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne                                                                                  |
| CE50  | Concentration médiane effective                                                                                     |
| EN    | Norme européenne                                                                                                    |
| CIRC  | Centre international de recherche sur le cancer                                                                     |
| IATA  | Association internationale du transport aérien                                                                      |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses                                                            |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)                                         |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé                                                                              |

# GLASS SURF +

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Abréviations et acronymes:

|        |                                                                                               |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| NOAEC  | Concentration sans effet nocif observé                                                        |
| NOAEL  | Dose sans effet nocif observé                                                                 |
| NOEC   | Concentration sans effet observé                                                              |
| OCDE   | Organisation de coopération et de développement économiques                                   |
| VLE    | Limite d'exposition professionnelle                                                           |
| PBT    | Persistant, bioaccumulable et toxique                                                         |
| PNEC   | Concentration(s) prédite(s) sans effet                                                        |
| RID    | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS    | Fiche de Données de Sécurité                                                                  |
| STP    | Station d'épuration                                                                           |
| DThO   | Besoin théorique en oxygène (BThO)                                                            |
| TLM    | Tolérance limite médiane                                                                      |
| COV    | Composés organiques volatiles                                                                 |
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                  |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs                                                                         |
| vPvB   | Très persistant et très bioaccumulable                                                        |
| ED     | Propriétés perturbant le système endocrinien                                                  |

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|               |                                                                          |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------|
| EUH066        | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Eye Dam. 1    | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                |
| Eye Irrit. 2  | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2                |
| Flam. Liq. 3  | Liquides inflammables, catégorie 3                                       |
| H226          | Liquide et vapeurs inflammables.                                         |
| H315          | Provoque une irritation cutanée.                                         |
| H318          | Provoque de graves lésions des yeux.                                     |
| H319          | Provoque une sévère irritation des yeux.                                 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                              |

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

|              |      |                   |
|--------------|------|-------------------|
| Eye Irrit. 2 | H319 | Méthode de calcul |
|--------------|------|-------------------|

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.